

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI
Place Zoubert Adinani
B.P. 35

97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677

**EXTRAIT DES DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



N° 03

Séance du 21/01/2018

**Objet : Autorisation au Président à engager, liquider et mandater
des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2018.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 12

Nombre de suffrages : 14

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 janvier, l'an 2018 le 21 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, pour une deuxième lecture, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MROIVILI Amina Moilim.

Etaient absents :

M. ABDOU Mikidachi, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme AHMED Aïda, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme DOUKAINI Kamaria, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufian, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :
17/01/2018

Date d'affichage :
21/01/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

22/01 /2018

Et affichage du :

22/01/2018

Procurations :

Mme HOULAME Aïda a donné procuration à Mme BAMANA Anchya.

Mme DOUKAINI Kamaria a donné procuration à M. MADI Saïd.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. ANTOINE Ibrahim Salim.

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le présent article s'applique aux EPCI, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 035 258 € ;

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 258 814,50 €, soit 25% de 1 035 258 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide d'autoriser monsieur le Président de la 3CO à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme indiquées dans le tableau suivant avant vote du budget primitif 2018 :

N° Opération	Type Opération	Montant	Obs
27 (nouvelle opération)	Etudes	38 814,00 €	Déchets + Gymnase + Equ structurants
3	Siège	80 000,00 €	Etudes diverses + avance forfaitaire
16	PPRN	80 000,00 €	Etudes
17	Aires de jeux	15 000,00 €	Etudes diverses
18	Jardin Botanique	15 000,00 €	Etudes diverses
24-25	Equipement bibliothèques	15 000,00 €	Avance forfaitaire
14	PLUi	15 000,00 €	Etudes diverses
Total		258 814,00 €	



VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 21/01/2018

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

